

COMMISSION FEDERALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°25 DU 23 AVRIL 2024
(Réunion télématique)

SAISON 2023/2024

Présents :

Michel COZZI, Président de la CFS,
Cédric AMBS, Gérald HENRY, Bertrand LEYS, Jean Pierre MELJAC, Thierry MINSSEN,
Véronique PATIN, Emmanuel TURPINAT, membres de la commission.

Excusé :

Yves MOLINARIO, membre de la commission.

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable du secteur sportif)
Boris DEJEAN (attaché à la CFS)
Johan SOUMY (attaché à la CFO)

ATTRIBUTION DES PLACES D'ACCESSION AU NIVEAU NATIONAL PAR LIGUE

La Commission Fédérale Sportive valide le nombre de places d'accèsion au niveau national féminin et masculin attribués pour les Ligues Régionales :

Ligue	Nombre de places attribués à la ligue
Ligue AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	2
Ligue BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2
Ligue BRETAGNE	2
Ligue CENTRE-VAL DE LOIRE	2
Ligue CORSE	0
Ligue GRAND EST	2
Ligue HAUTS-DE-FRANCE	2
Ligue ILE-DE-FRANCE	2
Ligue NORMANDIE	2
Ligue NOUVELLE AQUITAINE	2
Ligue OCCITANIE	2
Ligue PAYS DE LA LOIRE	2
Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	2

Les Commissions Régionales Sportives auront jusqu'au lundi 3 juin 2024 pour confirmer l'utilisation des places attribuées par la Commission Fédérale Sportive et transmettre les noms des équipes accédantes.

REGLEMENTATION ELITE ACCESS FEMININE

La Commission Fédérale Sportive a effectué un sondage auprès des clubs évoluant dans la poule Elite Access Féminine. Après étude des différents retours, la Commission Fédérale Sportive constate que les clubs sont satisfaits de la mise en place de celle-ci.

La Commission Fédérale Sportive espère que le nombre de club souhaitant participer à cette poule grandira au fil des années et espère pouvoir composer une poule de 12 équipes.

Critères de participation pour la saison 2024/2025 :

La Commission a décidé après étude des différents échanges avec les différents clubs et une analyse de la première saison de revoir certains critères afin de préserver une certaine cohérence avec les réalités actuelles.

Le tableau des critères de participation est en annexe du présent procès-verbal.

REGLEMENTATION ELITE MASCULINE

La Commission Fédérale Sportive souhaite apporter des modifications à la réglementation Elite Masculine :

Art 10 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À L'ACCESSION EN DIVISION LNV.

Les clubs ne devront plus se déclarer éligible à l'accession en début de saison, cependant ils devront satisfaire durant toute la saison l'ensemble des critères d'éligibilité.

Ces critères restent identiques à ceux de la saison précédente.

De plus, la Commission Centrale Sportive a ajouté pour l'ensemble des clubs Elite Masculins un critère de participation concernant la délimitation du terrain :

Art.12 - EQUIPEMENTS

Le revêtement de sol devra être au minimum détourné pour l'ensemble des matches de Championnat Elite Masculine.

La Commission Fédérale Sportive souhaite mettre en place des juges de lignes sur la seconde phase du championnat Play OFF/Play Down.

Le Président de la CFS
M. Michel COZZI



Le Secrétaire de Séance
M. Thierry MINSSEN



Annexe 1 – CRITERES DE PARTICIPATION A LA DIVISION ELITE FEMININE POULE ACCESS

Sections	Thèmes	Critères	24/25
EQUIPEMENTS			
Structure	Capacité	Minimum 500 places assises	
	Espace de compétition	Aire de jeu (28m de longueur, 15m de largeur et 9m de hauteur)	
	Sol	Type de revêtement - sol bicolore ou détourné	
	Vestiaire	Vestiaire domicile : 12 places minimum avec douches	
		Vestiaire visiteur : 12 places minimum avec douches	
		Vestiaire arbitre masculins : 2 places minimum avec douches	
		Vestiaire arbitre féminines : 2 places minimum avec douches	
Locaux Spéciaux	Local indépendant : soins & infirmerie / local anti-dopage		
Zone de presse	Identification zone de presse écrite		
	Identification zone TV (emplacements caméras / poste commentateurs)		
Zone hospitalité	Espace réservé pour le repas de l'équipe visiteuse		
	Nb de places à prestations (VIP ou loges) - minimum 10% de la capacité de la salle avec cocktail d'après match		
Tech.	Connexions	Accès Internet dédié et suffisant pour une retransmission de qualité	
	Eclairage	800 Lux à 1 mètre du sol	
	Table de marque	Table de marque limitée aux officiels, avec prise de courant et accès internet	
ORGANISATION/RH			
RH adm	Administratif(ve)	Contrat de travail 1/2 temps minimum*	*
	Communication	Contrat de travail 1/2 temps minimum*	*

Sections	Thèmes	Critères	24/25
RH sport	Entraîneur	Contrat de travail temps plein (Diplômé suivant RPE)	
	Entraîneur Adjoint	Facultatif (Diplômé suivant RPE)	
	Médecin/Kiné	Contrat de prestation ou convention	
	Préparateur physique	Volume horaire contrat de travail ou prestation - minimum 3h hebdomadaire	
	Contrats Pro	4 contrats Pro temps plein (130h) et 2 contrats Pro temps partiel (76h) minimum	
RH organisation match	Organisation Générale	Désignation d'un responsable organisation	
		Désignation d'un responsable plateau et Technologie	
		Désignation d'un responsable ramasseurs de balles	
Animation	Désignation d'un speaker/animateur officiel		
Technique	Désignation de 1 statisticien/responsable vidéo		
FINANCES			
Structure financière	Fonds Propre	Fonds propre ou associatif au 30 juin équivalent à 10% du budget	
Ressources financières	Budget	Budget global minimum de 450 000 Euros	
PROMOTION			
Marketing	Billetterie	Billetterie dématérialisée (Entrée gratuite interdite)	
		Taux de remplissage moyen 350 personnes	
		Nb de places dans des espaces dédiés - minimum 10% de la capacité de la salle	
Hospitalité	Capacité	Création d'une affiche (Prix entrée/Lien Billetterie/Lien retransmission)	
Communication	Événementiel	Retransmission web en live du match (Full HD/1 caméra)	
	Diffusion Web		
Critères Obligatoires			

*Le contrat 1/2 temps administratif et le contrat 1/2 communication sont obligatoires mais peuvent être établis pour une même personne.